



Pour l'avancement des normes<sup>MC</sup>

# PRIX D'EXCELLENCE EN JOURNALISME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'AGPC

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### À propos de ce prix

Ce prix vise à promouvoir et à récompenser les journalistes de contenu audiovisuel, presse écrite et électronique au Canada qui contribuent à une meilleure compréhension du secteur des placements, de ses produits et de ses services et indirectement améliorent les connaissances des Canadiens dans ce domaine. Accessoirement, il a pour objectif de veiller à ce que les besoins des investisseurs canadiens et du grand public en matière d'information économique et financière (nationale et internationale) soient satisfaits.

**Prix de l'article court :** Un (1) à trois (3) articles différents et indépendants, chaque article comptant moins de 1 000 mots

- **Premier prix :** 4 000 \$
- **Deuxième prix :** 3 000 \$

**Prix de l'article long :** Un (1) article comptant plus de 1 000 mots

- **Premier prix :** 4 000 \$
- **Deuxième prix :** 3 000 \$

**Contenu audiovisuel :** Un (1) contenu, ne doit pas dépasser 60 minutes

- **Premier prix :** 4 000 \$

**Grand prix :** Premier prix global -prime de 1 000 \$

### Admissibilité

- Les articles déposés doivent avoir été publiés par la **presse écrite ou sur Internet (contenu écrit) ou sous la forme de contenu audiovisuel** entre le 1<sup>er</sup> mars 2023 et le 28 février 2024
- Il doit s'agir exclusivement de médias canadiens
- Les articles ou baladodiffusions doivent avoir été mis à la disposition des Canadiens et Canadiennes en anglais ou en français
- Chaque journaliste peut déposer un (1) contenu, dans la catégorie des articles courts OU des articles longs OU des baladodiffusions
- **Article court :** Un (1) à trois (3) articles différents et indépendants
  - **Article de presse écrite ou en ligne:** moins de 1 000 mots
- **Article long :** Un (1) article
  - **Article de presse écrite ou en ligne:** chaque article doit avoir 1 000 mots ou plus; OU une (1) série d'articles sur le même thème représentant un total de 1 000 mots ou plus
- **Contenu audiovisuel :** Un (1) contenu
  - Chaque contenu audiovisuel ne doit pas dépasser 60 minutes
  - Un épisode tiré d'une série est accepté
- Les employés, administrateurs et dirigeants d'une société de services financiers ou de placement ne sont pas admissibles.

**Note :** Aux fins de l'admissibilité aux Prix, une candidature renvoie à un groupe d'articles; un article désigne un article indépendant.

### Nominations

- Les candidatures peuvent être déposées par les auteurs eux-mêmes, par un éditeur ou par tout autre employé de la publication, ou par un membre du public.
- Les nominations doivent être reçues au plus tard le 15 avril de chaque année.
- Le prix sera remis lors d'un événement organisé dans les trois mois suivant la date de clôture de dépôts des candidatures.

## Processus de sélection

Tous les travaux seront examinés par un jury indépendant constitué chaque année et composé, en proportion équilibrée, de professionnels ayant des connaissances et une expérience dans le secteur du journalisme ou dans les services financiers/de placement.

- Au moins un membre du jury maîtrisera l'anglais et le français.
- Tous les membres du jury feront l'objet d'une enquête pour identifier de possibles conflits d'intérêts.

Lors de l'évaluation des travaux, les juges considéreront :

- Le contenu des articles ou balados et leur adéquation avec les objectifs énoncés du concours;
- L'éthique professionnelle de l'auteur et le respect de normes communément admises;
- La longueur de l'article ou balado par rapport à la complexité du sujet traité;
- Les journalistes qui vont au-delà des attentes en soumettant des articles réfléchis et pertinents qui offrent une perspective originale sur des sujets d'actualité importants aux yeux des investisseurs canadiens.

## Procédure de candidature

Pour soumettre votre candidature ou pour nommer un auteur :

- Remplissez le formulaire de candidature ci-dessous
- Fournir une copie imprimable des articles soumis **OU** un lien à la page Web des contenu audiovisuels.
- Veuillez déposer ce formulaire par courrier électronique au plus tard le 15 avril 2024 à akhan@pmac.org avec objet : "Prix d'excellence en journalisme économique et financier de l'AGPC"

# PRIX D'EXCELLENCE EN JOURNALISME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE L'AGPC

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**Veillez déposer ce formulaire par courrier électronique au plus tard le 15 avril 2023 à :  
info@pmac.org**

**Objet : Prix d'excellence en journalisme économique et financier de l'AGPC**

Auteur(s) des articles soumis ou de la série de contenu audiovisuel: \_\_\_\_\_

Adresse courriel de l'auteur : \_\_\_\_\_

Nom du proposant (si différent de l'auteur) : \_\_\_\_\_

Adresse courriel du proposant (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Titre(s) des articles soumis ou de la série contenu audiovisuel: \_\_\_\_\_

Nombre de mots des articles soumis ou durée des contenu audiovisuel: \_\_\_\_\_

Date des articles soumis ou de la série de contenu audiovisuel: \_\_\_\_\_

Publication ou source des articles soumis ou de la série de contenu audiovisuel : \_\_\_\_\_

**Veillez joindre une copie imprimable des articles soumis.**

**Vous pouvez inscrire les liens aux articles et contenu audiovisuels mentionnés dans la boîte de commentaires ci-dessous.**

Commentaires généraux :

**ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES DU CANADA**

Tél. : 416 504-1118 Fax : 416 504-1117 Web : <http://pmac.org/>